



PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022 A 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19/07/2022
Décisions prises par le Président en vertu de ses délégations (information)

AFFAIRES GENERALES :

Signature d'une convention avec Nogent Perche Habitat et Dalkia pour le chauffage du Pôle Enfance Jeunesse

ECONOMIE :

Révision du contrat de crédit-bail immobilier avec la société Vallégrain
Dossiers Perche Ambition du 30/09/2022

SANTE :

Pôle Santé des Gauchetières – Autorisation de signature de l'avenant au contrat de MOE : rémunération définitive

AMENAGEMENT - URBANISME

Projet de bail emphytéotique pour le projet photovoltaïque Za Aunay
Autorisation de représenter le Président dans l'Assemblée de co-propriétaires de la Messesselle
Dossiers Opération façades
Dossiers OPAH-RU

ENVIRONNEMENT :

Validation du RPQS SPANC 2021 et rapports d'activités 2020 et 2021 du SPANC

Adhésion au Contrat Territorial Huisne Amont

FINANCES :

Remboursement à la mairie de Nogent-le-Rotrou des frais d'instance (CDC/SCI SAFA)

Prorogation du fonds de concours accordé aux communes

Créances éteintes

Plan de financement des travaux de la terrasse du Pôle Enfance Jeunesse et demande de subvention

Plan de financement des travaux de renforcement du confort thermique de la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou et demande de subvention

Plan de financement des travaux d'enrobés et travaux d'isolation des cellules sanitaires intérieures et extérieures et demande de subvention

Plan de financement étude patrimoniale et schéma directeur d'alimentation en eau potable et demande de subvention

Mise à jour du plan de financement prévisionnel pour la construction du pôle santé des Gauchetières

Adhésion au groupement de commandes RECIA

Souscription aux services du GIP RECIA

RESSOURCES HUMAINES :

Création d'un poste de conducteur de car-jardinier polyvalent permanent à temps complet

Création d'un poste d'accueillante aux LAEP permanent à temps non complet

Création d'un emploi de Technicien informatique au sein du SCM non permanent à temps complet

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 6 – Thomas BLONSKY, Stéphane COURPOTIN, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 10 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil communautaire.

Monsieur Michel THIBAUT est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Monsieur le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2022

Pas de remarque, vote favorable à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENT EN VERTU DE SES DELEGATIONS.

Monsieur Le président rend compte pour la parfaite information des élus des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en application de la délibération du 9 juillet 2020.

➤ Signature de deux emprunts auprès du Crédit Mutuel

Un emprunt, prévu au budget Immo Eco, a été contracté pour 127 K€ auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.50 %, périodicité de remboursement trimestrielle.

Un emprunt, prévu au budget ZA, a été contracté pour 73 K€ auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.50 %, périodicité de remboursement trimestrielle.

➤ **Information : Signatures de conventions de financement de renforts d'équipes** avec l'Espace Ressources Handicap (PEP 28) pour l'accueil des enfants en situation de handicap :

Financement d'un renfort d'équipe pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap du 18 au 27 juillet 2022 à l'accueil de loisirs élémentaire de Nogent-le-Rotrou (coût 1 308€, reste à charge de la CDC 352.98€)

Financement d'un renfort d'équipe pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap de mai à octobre 2022 à l'accueil de loisirs maternel de Nogent-le-Rotrou (coût 3 200.82€, reste à charge de la CDC 396.33€)

➤ **Information : Signature de la charte de prolongation du projet Promeneurs du Net** avec la Caf d'Eure-et-Loir :

Pour une durée de trois ans pour les Promeneurs du Net du Point Information Jeunesse et du Club Ados d'Authon-du-Perche.

(Veille et présence éducative sur internet)

➤ **Information : Signature de la convention de partenariat « séjours enfants et adolescents » (AVE)** avec la Caf d'Eure-et-Loir.

(Permet aux familles de réduire le coût des séjours par un versement de la Caf directement à la CDC du Perche)

➤ **Information : Signature de la convention de partenariat « Accueil de loisirs enfants » (AVE 2022)** avec la Caf de l'Orne.

(Permet aux familles de réduire le coût des journées d'accueil de loisirs par un versement de la Caf directement à la CDC du Perche)

➤ **Information : Signature par M GIRONDEAU Éric, Vice-président d'une convention conclue avec l'Etat en application de l'article L851-1 du code de la sécurité sociale pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'année 2022**

Le taux d'occupation moyen global pour l'année au titre de la présente convention est de 50%. Le montant de l'aide versée en soutien de la gestion des places de l'aire d'accueil est d'un montant total provisionnel de 21 540,24€ pour 2022.

Le Conseil Communautaire prend acte.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC NOGENT PERCHE HABITAT ET DALKIA POUR LE CHAUFFAGE AU POLE ENFANCE JEUNESSE.

Le Président rappelle aux élus que Nogent Perche Habitat est propriétaire d'une chaufferie desservant différents bâtiments par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur, comprenant le Pôle enfance Jeunesse 1 avenue Jean Moulin à Nogent.

Le marché de service avec le fournisseur arrivé à échéance fin sept 2022, a été relancé avant l'été et attribué à l'entreprise DALKIA par Nogent Perche Habitat. Il convient d'établir une convention tripartite entre Nogent Perche Habitat, la communauté de communes du Perche et DALKIA pour déterminer les conditions et modalités d'exploitation de chauffage du Pôle enfance jeunesse.

Vote favorable à l'unanimité.

MODIFICATION DES GARANTIES INSCRITES DANS LE CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER AVEC L'ENTREPRISE VALLEGRAIN.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 29 juin 2022 a délibéré en faveur de la levée de l'hypothèque sur les biens situés à Marolles

les Saint Calais appartenant à la société Valnais sise à Coudray au Perche, représentée par M Francis Leveau et apportés en cautionnement hypothécaire dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier conclu par la CDC du Perche avec la société Vallégrain pour une durée de 20 ans, le 30/11/2017, pour les bâtiments du clos Brissac.

Compte tenu des ces informations, le conseil communautaire a accepté à l'unanimité :

- d'accepter que les immeubles de Coudray au Perche section C 387 et C 395 – Moulin de la Bourdinière appartenant à la SCI Vallégrain soient apportés en garantie hypothécaire dans le cadre de la convention de crédit -bail immobilier en cours

- que l'expert foncier agréé confirme que le bien de Coudray au Perche a une valeur qui couvre les garanties d'hypothèques prises au profit des banques et au profit de la CDC du Perche.

accepter de lever l'hypothèque sur les biens de Marolles les Saint Calais afin de permettre à la société Valnais de vendre ces biens au repreneur qui s'est engagé à les racheter par compromis du 2 mai 2022

- accepter que les immeubles la « Ferme Vallégrain » (bâtiment d'exploitation, réception et fosses de stockage de céréales, cellules de stockage) de Coudray au Perche sections D N° 218,368,369,371,375,393,396,398,400,401 soient apportés en garantie hypothécaire dans le cadre de la convention de crédit -bail immobilier en cours

- accepter que la garantie hypothécaire soit conservée au bail à la hauteur de 900K€

- accepter que la garantie hypothécaire inscrite au crédit -bail de Vallégrain soit de rang 4 pour le bien du Moulin de la Bourdinière et de rang 3 pour la Ferme Vallégrain

- être autorisé à signer, lui ou son représentant, le ou les acte(s) s'y référant

Arrivée de Monsieur Stéphane COURPOTIN

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **10** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

POLE SANTE DES GAUCHETIERES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MOE : REMUNERATION DEFINITIVE

Le Président rappelle aux élus le choix du cabinet ARCHI Triad de Mortagne au Perche selon l'acte d'engagement du 21 décembre 2021 signé dans le cadre de sa délégation, pour réaliser les études et suivre les travaux de construction du Pôle santé des Gauchetières comprenant le Centre de santé de la CDC, les locaux de la CDC à louer aux infirmiers de la rue Bretonnerie à la recherche de locaux adaptés au cœur du quartier et les locaux de la pharmacie qui seront vendus à l'€/l'€ au pharmacien actuel du centre commercial des Gauchetières.

L'estimation financière des travaux au moment de l'établissement du programme de maîtrise d'ouvrage s'élevait à 800 000 € HT.

Le forfait provisoire de la rémunération de base du cabinet d'architecte s'élevait à 78 400 € HT.

L'avant-projet définitif du maître d'œuvre, validé par le maître d'ouvrage, s'élève désormais à 1 203 334 € HT.

Il convient désormais de valider le forfait définitif de la rémunération forfaitaire du MOE pour la mission en application de l'article 8.1.2 du CCAP et de l'acte d'engagement en appliquant la formule suivante :

Forfait définitif = forfait provisoire + ((CTA+CTM) * (forfait provisoire/PEFT))

Dans laquelle :

Le CTA : est le coût des travaux complémentaires nés des aléas et sujétions apparus pendant les études de conception soit : 0

Le CTM : est le coût des travaux complémentaires nés des modifications de programme validées par le maître d'ouvrage soit 403 334 € HT (intégration du cabinet des infirmiers, modification des aspects extérieurs : toit terrasse, conjoncture).

Le PEFPT : est la Part de l'Enveloppe Financière Prévisionnelle affectée aux Travaux par le maître de l'ouvrage soit 800 000 € HT

Forfait définitif = 70 400+ ((0+403 334) * (70400/800 000)) = 105 893.39 € HT.

Intervention de Mme E. DUEZ sur les raisons de l'augmentation de l'enveloppe des travaux.

Vote favorable à l'unanimité.

PROJET DE BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ZA AUNAY.

La Communauté de Communes du Perche, ENERGIE Eure-et-Loir et la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE se sont entendus dès 2019 pour le développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc sur le site. Pour ce faire, **une surface de 6,5 hectares** a été mise à

disposition du projet. La puissance qui sera développée sur la même emprise au sol sera désormais de 6,6 Mwc afin de conserver à l'opération sa rentabilité (5MWC en Tranche 1 et 1,6 MWc en Tranche 2).

Pour le développement du projet :

- En juillet 2019, une promesse de bail emphytéotique a été signée entre la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et la Communauté de Commune du Perche, propriétaire du terrain.

- En juin 2022, une société de projet a été créée pour porter la centrale PV : SAS ENER28.

La dénomination sociale est provisoire, la SAS sera renommée en SOLAIRE DE L'AUNAY dans quelques mois.

L'opération de construction va démarrer cet automne avec le lot VRD ; la construction de la centrale interviendra à l'été 2023, pour une mise en service en fin d'année.

Dans ce cadre, il convient maintenant de signer le bail emphytéotique entre la Communauté de Commune (BAILLEUR) et la SAS ENER28 qui deviendra la SAS SOLAIRE DE L'AUNAY (PRENEUR).

Le bail est conforme à la promesse de bail signée en mars 2019. Le bail emphytéotique est établi sur 30 ans. Les conditions suspensives de la promesse de bail sont toutes levées exceptées le financement de la construction - la consultation bancaire est cours et sera finalisée fin du mois de décembre 2022 -

Le loyer minimum proposé à la Communauté de Communes du Perche au stade de la promesse de bail était de 1500 € HT. Les nouvelles hypothèses économiques du projet ont permis de valider une redevance annuelle indexée de 4500 € HT.

La surface a fait l'objet d'une division cadastrale pour exclure les zones qui ne sont pas impactées par le projet. Une servitude de passage sur le chemin privé de la commune de Nogent-le-Rotrou sera créée par délibération du conseil municipal sur les parcelles 134,136,138,132 et rappelée sur la parcelle 112.

Les principales retombées fiscales évaluées en octobre 2022 s'élèveraient à : 7 K€ d'IFER + 2K€ d'IFER lorsque la tranche 2 sera réalisée en 2025 et à 1K€ de CET (en tenant compte de la disparition de la CVAE)

Intervention de Mme N. DELASSAU en faveur des installations d'éoliennes sans manifester d'opposition contraire à ce projet de parc photovoltaïque.

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE REPRESENTER LE PRESIDENT DANS L'ASSEMBLEE DE CO-PROPRIETAIRES DE LA MESSESELLE : Proposition de Monsieur le Président d'autoriser Monsieur CHEVEE Vice-Président en charge de l'Urbanisme à représenter la Communauté de Communes à l'Assemblée générale e l'Association.

Vote favorable à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES.

Le Comité technique du 23 septembre 2022, a statué sur les demandes de subventions des propriétaires conformément aux prescriptions et aux devis

déposés.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, sur les aides accordées au titre de l'opération façades pour un montant total de 13 660.43 €.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU.

Vu la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Perche 2021-2025 en date du 15 mars 2021.

Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, sur les aides accordées au titre de l'OPAH-RU pour un montant total de subvention de 3 690.20 €.

INFORMATION SUR LE RPQS 2021 SPANC ET DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2020 ET 2021.

Les élus, à l'unanimité, prennent acte de ces rapports.

Arrivée de Monsieur Jérémie CRABBE

ETAIENT PRESENTS : 30 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 5 – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 9 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

ADHESION AU CONTRAT TERRITORIAL HUISNE AMONT.

Le conseil communautaire est favorable au projet de porter 12 actions au sein de ce contrat pour un montant de **441 600 €**. (Renaturation de cours d'eau, implantation de clôtures ou d'abreuvoirs, création de passerelles et enfin

restauration de la ripisylve sur l'Huisne sont les maîtres mots de ce programme). L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre et le Département participent financièrement à ces actions pour un reste à charge de la Communauté de Communes de 34 440 € sur les 3 premières années du contrat.

REMBOURSEMENT A LA MAIRIE DE NOGENT LE ROTROU DES FRAIS D'INSTANCE (CDC / SCI SAFA).

Il est proposé au conseil communautaire le remboursement à la commune de Nogent-le-Rotrou de ces 2 200€.

Monsieur Harold HUWART ne prend pas part au vote

Vote favorable à l'unanimité.

PROROGATION DU FONDS DE CONCOURS ACCORDE AUX COMMUNES.

Il a été décidé à l'unanimité de proroger le fonds de concours issu de la dissolution du PAPE en 2023 pour les montants qui, au 31/12/2022 ne seront pas soldés.

CREANCES ETEINTES.

Suite à la demande de la Trésorerie, M. le Président propose d'admettre en créances-éteintes la créance suivante (au compte 6542) : sur le budget principal, la somme de 98.74€. (clôture pour insuffisance d'actif de la société DIGICLIC).

Vote favorable à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA TERRASSE DU POLE ENFANCE JEUNESSE ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
travaux de construction de la terrasse	53 058 €	CAF (40 %)	23 459 €
Honoraires MOE	5 590 €	FDI (30%)	17 594 €
		Autofinancement	17 595 €
TOTAL	58 648 €	TOTAL	58 648 €

Vote favorable à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU CONFORT THERMIQUE DE LA MAISON DE SANTE DE NOGENT-LE-ROTRON ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Travaux d'isolation des murs intérieurs et isolation de comble	52 249	Territoire d'Energie 28	17 500
		FDI	26 009
Travaux Brise-soleil	24 447	Fonds Vert	25 847
Imprévus	10 000	Autofinancement	17 340
TOTAL	86 696		86 696

Vote favorable à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENROBES ET ISOLATION DES CELLULES SANITAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Travaux enrobé	23 952	DDT	17 500
Isolation cellule sanitaire	49 710	FDI (30%)	23 598
Imprévus	5 000	Autofinancement	37 564
TOTAL	78 662		78 662

Vote favorable à l'unanimité.

ETUDE PATRIMONIALE ET SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Etude Patrimoniale – Communauté de Communes du Perche	18 833	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (70%)	13 183
		Autofinancement	5 650
TOTAL	18 833		18 833

Vote favorable à l'unanimité.

MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA CONSTRUCTION DU POLE SANTE DES GAUCHETIERES

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
travaux de construction Pôle santé	1 203 334 €	Etat	99 000 €
Honoraires MOE (mission de base +OPC)	117 927 €	Conseil régional Centre Val de Loire CRST CPER	99 000 €
CSPS et bureau de contrôle	12 040 €	FEDER	330 000 €
acquisition terrain assiette - frais d'acte	24 500 €	cession Pharmacie (prix prov)	399 990 €
matériel et aménagements intérieurs du centre de santé	50 000 €		
frais divers (assurance, raccordements, étude de sols...)	10 000 €	Autofinancement	491 311 €
publicité et communication	1 500,00 €		
TOTAL	1 419 301 €		1 419 301 €

Vote favorable à l'unanimité.

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) RECIA.

Le GIP RECIA est une structure de coopération mettant en place des achats groupés. L'adhésion annuelle s'élève à 408 €.

Vote favorable à l'unanimité.

SOUSCRIPTION AU SERVICE DE FOURNITURES DE COMMUNICATION DU GIP RECIA.

Vote favorable à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE DE CONDUCTEUR DE CAR-JARDINIER POLYVALENT PERMANENT A TEMPS COMPLET.

Vote favorable à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ACCUEILLANTE AUX LAEP PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (13H) AU SEIN DU SERVICE DU LAEP DU POLE ENFANCE JEUNESSE.

Vote favorable à l'unanimité.

**CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN INFORMATIQUE AU SEIN DU
SCM NON PERMANENT A TEMPS COMPLET**

Vote favorable à l'unanimité.

Départ de Madame Roselyne RICHARD-BRULE

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **6** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE PERCHE
AMBITION**

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 30 septembre 2022.

Les conseillers communautaires ont décidé, à l'unanimité, de soutenir les projets suivants :

**Projet n°22PE16 : Mr Mickael PERIOT – MPTP – Achat d'un godet –
Authon du Perche – Communauté de Communes du Perche**
Subvention octroyée : 2 950 €

**Projet n°22PE17 : Mr Yannick RENARD – Boulangerie RENARD – Travaux
de façade – Nogent le Rotrou – Communauté de Communes du Perche**
Subvention octroyée : 2 980 €.

Vote favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance

Michel THIBAUT

The block contains the official circular stamp of the Communauté de Communes du Perche, featuring a central emblem and the text "Communauté de Communes du Perche" around the perimeter. Below the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Le Président

The block contains the official circular stamp of the Communauté de Communes du Perche, featuring a central emblem and the text "Communauté de Communes du Perche" around the perimeter. Overlaid on the stamp is the name "Harold HUWART" in black capital letters, and a handwritten signature in black ink is written across the bottom of the stamp.